



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 16 août 2023

Vagues de chaleur | Les îlots de fraîcheur des communes en Haute-Saône

Le changement climatique engendre une élévation globale des températures en France, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de la précocité, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur. Afin de protéger les populations des impacts sanitaires liés aux vagues de chaleur, il importe d'identifier les lieux de rafraîchissements situés sur le territoire de leur commune.

Les îlots de fraîcheur sont des endroits où les habitants peuvent se réfugier quelques heures pour se rafraîchir. Il peut s'agir de lieux naturellement frais du fait de la présence d'eau ou d'arbres (parcs, plans d'eau, piscines), du fait de leur inertie thermique (églises) ou du fait de la présence d'une climatisation ou d'un système de rafraîchissement (musées, cinémas, centres commerciaux).

Les communes sont chargées de faire connaître ces sites rafraîchis et leur localisation aux administrés, en particulier aux personnes vulnérables, afin que celles-ci repèrent rapidement l'espace frais le plus proche de chez elle. Pour ce faire, tous les vecteurs pourront être utilisés : registre communal, réunions publiques, flyers, affichages publics, site internet de la mairie.

Pour retrouver le tableau de recensement des îlots de fraîcheur des communes haut-saônoises :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Securite-civile/Risques-Majeurs/Vagues-de-chaleur>

Seules les communes ayant répondu au recensement apparaissent dans le tableau.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  